



Communauté de communes

# Vie et Boulogne

# PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

## 6.11 – Secteurs d'Information des Sols (SIS)



**Arrêté n°2023-DCL-BENV-229 portant création et modification de secteurs  
d'information sur les sols**

**Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu les arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-452 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération La Roche-sur-Yon-Agglomération sur les communes de La Roche-sur-Yon, Nesmy, Mouilleron-le-Captif et Le Tablier ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-451 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Les-Sables-Agglomération sur les communes des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-336 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Achards sur les communes de Saint-Julien-des-Landes et de Sainte-Flaive-des-Loups ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-327 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Challans-Gois Communauté sur la commune de Sallertaine ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-340 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie sur les communes de La Châtaigneraie, Saint-Sulpice-en-Pareds, Menomblet et Saint-Hilaire-de-Voust ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-454 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays-de Fontenay-Vendée sur les communes de Foussais-Payré, Fontenay-le-Comte et Saint-Cyr-des-Gâts ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-335 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du pays des Herbiers sur les communes des Herbiers, de Beaurepaire et des Epesses ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-339 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre, Chanverrie, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois, Les Landes-Genusson, La Gaubretière et Tiffauges ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-334 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier sur la commune de l'Epine ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-333 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Océan Marais de Monts sur la commune de La Barre-de-Monts ;

- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-338 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pouzauges sur la commune de Sèvremont ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-337 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts sur les communes de Chauché et des Brouzils ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-453 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sur les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Commequiers ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-332 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral sur les communes de Mareuil-sur-lay-Dissais, Chaillé-les-Marais, Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine et Luçon ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-331 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Terres-de-Montaigu Montaigu-Rocheservière sur les communes de Treize-Septiers, l'Herbergement, La Bernardière et Saint-André-Treize-Voies ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-330 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur les communes de Saint-Cyr-en-Talmondais, Avrillé, Saint-Vincent-sur-Graon et Talmont-Saint-Hilaire ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-329 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne sur les communes du Poiré-sur-Vie, d'Apremont, de Grand'landes et de Saint-Etienne-du-Bois ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-328 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de l'île d'Yeu sur la commune de L'île d'Yeu ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-341 portant création de secteurs d'information sur les sols « stériles miniers » sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Herbiers sur la commune des Herbiers ;
- Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-342 portant création de secteurs d'information sur les sols « stériles miniers » sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne sur les communes de Mortagne-sur-Sèvre, Saint-laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois et Treize-Vents ;

Vu la proposition d'ajouter six nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Vendée ;

Vu la proposition de modifier trois secteurs d'information sur les sols (SIS) déjà instaurés pour le département de la Vendée ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 9 juin 2022 pour ces nouveaux SIS et les SIS modifiés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 28 juin 2022 ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 20 juin 2022 et le 3 août 2022 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et les SIS modifiés référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

## Arrête

## ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge les arrêtés préfectoraux de création des SIS susvisés à savoir les arrêtés préfectoraux n°20-DRCTAJ/1-327 à n°20-DRCTAJ/1-342 et les arrêtés préfectoraux n°20-DRCTAJ/1-451, n°20-DRCTAJ/1-453 et n°20-DRCTAJ/1-454 portant création des secteurs d'information sur les sols pour les communes présentées précédemment.

## ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 6 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires et modifie 3 SIS sur le Département de la Vendée (indiqués dans le tableau suivant), aussi 76 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Vendée, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

### Communauté d'agglomération La-Roche-sur-Yon-Agglomération

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Agence clientèle EDF-GDF service du Pays-Yonnais (ex Usine à gaz)	LA-ROCHE-SUR-YON	SSP00063650101 / 85SIS10972	
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	LA-ROCHE-SUR-YON	SSP00059820101 / 85SIS08564	
S20 INDUSTRIES	LA-ROCHE-SUR-YON	SSP04010310101	x
Ancienne décharge (ex FROGER)	NESMY	SSP00047400101 / 85SIS07064	
SERTA	MOUILLERON-LE-CAPTIF	SSP00060130101 / 85SIS08597	
Ancienne décharge Le Tablier	LE TABLIER	SSP00062130101 / 85SIS10816	

### Communauté d'agglomération Les-Sables-Agglomération

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Agence clientèle et d'exploitation d'EDF/GDF (ex Usine à gaz)	LES SABLES-D'OLONNE	SSP00062100101 / 85SIS10813	
Ancien garage BILLAUD	OLONNE-SUR-MER	SSP00069890101 / 85SIS11616	

### Communauté de communes du Pays des Achards

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Saint-Julien-des-Landes	SAINT-JULIEN-DES-LANDES	SSP00060670101 / 85SIS08657	
Ancienne décharge de Sainte-Flaive-des-Loups	SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS	SSP00060710101 / 85SIS08661	



**Communauté de communes Challans-Gois communauté**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Sallertaine	SALLERTAINE	SSP00060730101 / 85SIS08663	
JH INDUSTRIES	CHALLANS	SSP04008370101	x

**Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
SUCHA SA / station service	LA CHÂTAIGNERAIE	SSP00059810101 / 85SIS08563	
ARB	SAINT-SULPICE-EN-PAREDS	SSP00059840101 / 85SIS08566	
Ancienne décharge à Menomblet	MENOMBLET	SSP00060640101 / 85SIS08654	
Ancienne décharge à Saint-Hilaire-de-Voust	SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	SSP00060660101 / 85SIS08656	

**Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
COVED Centre Ouest	FOUSSAIS-PAYRÉ	SSP00051600101 / 85SIS07698	
PLYSOROL	FONTENAY-LE-COMTE	SSP00060070101 / 85SIS08591	
ex-SEITA	FONTENAY-LE-COMTE	SSP00060090101 / 85SIS08593	
PROFILER RECYCLING	FONTENAY-LE-COMTE	SSP00062070101 / 85SIS10810	
SVR-SKF	FONTENAY-LE-COMTE	SSP00062510101 / 85SIS10856	
Agence d'exploitation d'EDF/GDF (ex-usine à gaz)	FONTENAY-LE-COMTE	SSP00063630101 / 85SIS10970	
Ancien centre d'enfouissement technique (CET) de Saint-Cyr-des-Gâts	SAINT-CYR-DES-GÂTS	SSP00062600101 / 85SIS10865	

**Communauté de communes du Pays des Herbiers**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancien site minier uranifère d'EMENTRUERE	LES HERBIERS	SSP00057560101 / 85SIS08324	
Ancien site minier uranifère de La GORIANDIERE	LES HERBIERS	SSP00057600101 / 85SIS08328	
Ancien site minier uranifère d'EDRILLERE	LES HERBIERS	SSP00057630101 / 85SIS08331	

Ancienne décharge aux Herbiers	LES HERBIERS	SSP00063290101 / 85SIS10936	
Stériles miniers (fiche 85A.2a)	LES HERBIERS	SSP00063540101 / 85SIS10961	
Ancien site minier uranifère LA GODARDIERE	BEAUREPAIRE	SSP00057590101 / 85SIS08327	
Ancien site minier uranifère LA PRÉE	BEAUREPAIRE	SSP06968090101	x
Ancien centre d'enfouissement technique aux Epesses	LES EPESES	SSP00063550101 / 85SIS10962	

### Communauté de communes du Pays de Mortagne

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
TANNERIES DE FLEURIAIS	MORTAGNE-SUR-SÈVRE	SSP00059620101 / 85SIS08543	
VIRONA (La Verrie)	CHANVERRIE	SSP00059630101 / 85SIS08544	
INOVA FRANCE SA	CHANVERRIE	SSP00059640101 / 85SIS08545	
PHENIX COLOR (ex SEUMO)	SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE	SSP00059660101 / 85SIS08547	
JADAUD	SAINT-MALO-DU-BOIS	SSP00059830101 / 85SIS08565	
Ancienne décharge à Saint-Malo-du-Bois	SAINT-MALO-DU-BOIS	SSP00060680101 / 85SIS08658	
GTCM	LES LANDES-GENUSSON	SSP00059860101 / 85SIS08568	
FOREGE (RUSTIQUE VENDÉEN)	LA GAUBRETIÈRE	SSP00060080101 / 85SIS08592	
TANNERIES DE LA VALLÉE	TIFFAUGES	SSP00060100101 / 85SIS08594	
Stériles miniers (fiche 85A-V.11)	MORTAGNE-SUR-SÈVRE	SSP00058550101 / 85SIS08426	
Stériles miniers (fiche 85A-V.20)	MORTAGNE-SUR-SÈVRE	SSP00058560101 / 85SIS08427	
Stériles miniers (fiche 85A-V.21)	MORTAGNE-SUR-SÈVRE	SSP00058570101 / 85SIS08428	
Stériles miniers (fiche 85A-V.46)	SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE	SSP00058580101 / 85SIS08429	
Stériles miniers (fiche 85A-V.64)	SAINT-MALO-DU-BOIS	SSP00058590101 / 85SIS08430	
Stériles miniers (fiche 85A-V.81)	TREIZE-VENTS	SSP00058600101 / 85SIS08431	

**Communauté de communes De l'Île de Noirmoutier**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge à l'Épine	L'ÉPINE	SSP00060590101 / 85SIS08648	

**Communauté de communes Océan Marais de Monts**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de La Barre-de-Monts	LA BARRE-DE-MONTS	SSP00062080101 / 85SIS10811	

**Communauté de communes du Pays de Pouzauges**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de La Flocellière	SÈVREMONT	SSP00060690101 / 85SIS08659	
MECABOR NC	POUZAUGES	SSP5712460101	x

**Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Chauché	CHAUCHÉ	SSP00063560101 / 85SIS10963	
GAGNERAUD	LES BROUZILS	SSP00063580101 / 85SIS10965	x (modifié)

**Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Agence EDF-GDF services de Vendée (ex usine à gaz)	SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	SSP00063640101 / 85SIS10971	
Ancienne décharge de Commequiers	COMMEQUIERS	SSP00062650101 / 85SIS10870	

**Communauté de communes Sud Vendée Littoral**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge à Mareuil-sur-Lay-Dissais	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	SSP00060630101 / 85SIS08652	
Ancienne décharge « La Garenne »	CHAILLÉ-LES-MARAIS	SSP00061980101 / 85SIS10801	
Ancienne décharge « terrain de Boutin »	SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE	SSP00061990101 / 85SIS10802	
Ancienne décharge	SAINT-MARTIN-LARS-	SSP00062020101 / 85SIS10805	

localisée à La Petite Bougrière	EN-SAINTE-HERMINE		
Ancienne décharge localisée à La Petite Bougrière	SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE	SSP00062030101 / 85SIS10806	
Agence d'exploitation d'EDF-GDF (ex usine à gaz) à Luçon	LUÇON	SSP00062110101 / 85SIS10814	x (modifié)

**Communauté de communes Terres-de-Montaigu, Montaigu-Rocheservière**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
FOREGE SA (ex CHAUDIERE SA)	TREIZE-SEPTIERS	SSP00059870101 / 85SIS08569	
BUTAGAZ TRANSITION	L'HERBERGEMENT	SSP00060160101 / 85SIS08600	
Ancienne décharge à La Bernardière	LA BERNARDIÈRE	SSP00060600101 / 85SIS08649	
Ancienne décharge à Saint-André-Treize-Voies	MONTRÉVERD (ancienne commune SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES)	SSP00060650101 / 85SIS08655	
Ancienne décharge « la Noue »	MONTRÉVERD (ancienne commune SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES)	SSP00061920101	x
Stériles Miniers (Fiche 85A-L.A.173)	CUGAND	SSP00070740101	x

**Communauté de communes Vendée Grand Littoral**

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
FALCOME (ex PROFILER RECYCLING)	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	SSP00046950101 / 85SIS07018	
Ancien site d'enfouissement technique à Avrillé	AVRILLÉ	SSP00051400101 / 85SIS07676	
Décharge à Saint-Vincent-sur-Graon	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	SSP00051760101 / 85SIS07714	
Ancien centre d'enfouissement technique « La Guenessière »	TALMONT-SAINT-HILAIRE	SSP00061930101 / 85SIS10796	

### Communauté de communes Vie et Boulogne

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
VRIGNAUD	POIRÉ-SUR-VIE	SSP00060120101 / 85SIS08596	x (modifié)
Ancien centre d'enfouissement technique « La Loge »	POIRÉ-SUR-VIE	SSP00062610101 / 85SIS10866	
Ancienne décharge	APREMONT	SSP00060520101 / 85SIS08641	
Ancien centre d'enfouissement technique « La Croix »	GRAND'LANDES	SSP00061860101 / 85SIS10789	
Ancienne décharge à Saint-Etienne-du-Bois	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	SSP00062050101 / 85SIS10808	

### Communauté de communes de l'île d'Yeu

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / Ancien identifiant	nouveau SIS
L'ancien centre d'enfouissement technique de « la pointe aux corbeaux »	L'ILE D'YEU	SSP00063770101 / 85SIS10984	

Les fiches détaillées de ces SIS sont actualisées et consultables sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

#### **ARTICLE 3 – URBANISME**

Les SIS définis par le présent arrêté sont annexées au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

#### **ARTICLE 4 – NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié :

- aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière d'urbanisme dont le territoire comprend un ou des SIS mentionnés à l'article 2.
- à la direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée en charge de l'information acquéreurs locataires.

#### **ARTICLE 5 – PUBLICITÉ**

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des SIS mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **18 JAN. 2023**

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée



PRÉFET DE LA VENDÉE

Arrêté n°20-DRCTAJ/1- 319  
portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire  
de la communauté de communes Vie et Boulogne

Le Préfet de la Vendée  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu** l'article 173 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;
- Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 20 janvier 2020 proposant la création de secteurs d'information sur les sols sur les communes du Poiré-sur-Vie, d'Apremont, de Grand'landes et de Saint-Etienne-du-Bois ;
- Vu** l'absence d'avis de la commune du Poiré-sur-Vie ;
- Vu** l'absence d'avis de la commune d'Apremont ;
- Vu** l'absence d'avis de la commune de Grand'landes ;
- Vu** le courrier de la commune de Saint-Etienne-du-Bois en date du 26 mars 2019 ;
- Vu** l'absence d'avis de la communauté de communes Vie et Boulogne ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 26 septembre 2019 ;
- Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 3 novembre 2019, puis entre le 25 novembre 2019 et le 12 janvier 2020 ;
- Vu** l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 13 février 2020 ;

**Considérant** que les activités exercées par la société VRIGNAUD et l'ancien centre d'enfouissement technique *La Loge* au Poiré-sur-Vie, l'ancienne décharge à Apremont, l'ancien centre d'enfouissement technique *La Croix* à Grand'landes et l'ancienne décharge à Saint-Etienne-du-Bois sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 – Généralités**

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) suivants sont créés :

- SIS n°85SIS08596 relatif au site de la société VRIGNAUD au Poiré-sur-Vie

- SIS n°85SIS10866 relatif au site de l'ancien centre d'enfouissement technique, *La Loge*, au Poiré-sur-Vie
- SIS n°85SIS08641 relatif au site de l'ancienne décharge à Apremont
- SIS n°85SIS10789 relatif au site de l'ancien centre d'enfouissement technique, *La Croix*, à Grand'landes
- SIS n°85SIS10808 relatif au site de l'ancienne décharge à Saint-Etienne-du-Bois.

Ces secteurs d'informations des sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

## **Article 2 – Urbanisme**

Les secteurs d'information des sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les fiches des secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes du Poiré-sur-Vie, d'Apremont, de Grand'landes et de Saint-Etienne-du-Bois.

## **Article 3 – Notification**

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire des communes du Poiré-sur-Vie, d'Apremont, de Grand'landes et de Saint-Etienne-du-Bois et au président de la communauté de communes Vie et Boulogne compétent en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

## **Article 4 – Publicité**

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies du Poiré-sur-Vie, d'Apremont, de Grand'landes et de Saint-Etienne-du-Bois et au siège de la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

## **Article 5 – Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1) dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : <https://telerecours.fr>.

## **Article 6 – Application**

Le secrétaire général de la préfecture de Vendée, le maire du Poiré-sur-Vie, le maire d'Apremont, le maire de Grand'landes, le maire de Saint-Etienne-du-Bois, le président de la communauté de communes Vie et Boulogne, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche sur Yon, le - 2 JUIN 2020

Le préfet

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

Arrêté n°20-DRCTAJ/1- 329

portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne



Secteurs d'Information sur  
les Sols (SIS)

**Communauté de communes de Vie et Boulogne**

Intitulés des SIS concernés par un projet d'arrêté par EPCI :

LE POIRE SUR VIE	VRIGNAUD	85SIS08596
	Ancien CET « La Loge »	85SIS10866
APREMONT	Ancienne décharge d'Apremont	85SIS08641
GRAND'LANDES	Ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) « La Croix »	85SIS10789
SAINT ETIENNE DU BOIS	Ancienne décharge de Saint-Etienne-du-Bois	85SIS10808





## Identification

---

Identifiant 85SIS08641  
Nom usuel Ancienne décharge d'Apremont  
Adresse Lieu dit La Nouvelle Ondière  
Lieu-dit  
Département VENDEE - 85  
Commune principale APREMONT - 85006

### Caractéristiques du SIS

Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1976 et 1995. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.

Les types de déchets identifiés pour ce site sont : à priori déchets ménagers. Un cours d'eau est situé à 400 m de l'ancienne décharge. Le site est actuellement en friche.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

Observations Sur ce site, il convient de conserver la mémoire de l'enfouissement de déchets et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'état du sol et l'usage envisagé.

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL8502047	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8502047">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8502047</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 335885.0 , 6638174.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 4009 m<sup>2</sup>  
Perimètre total 305 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

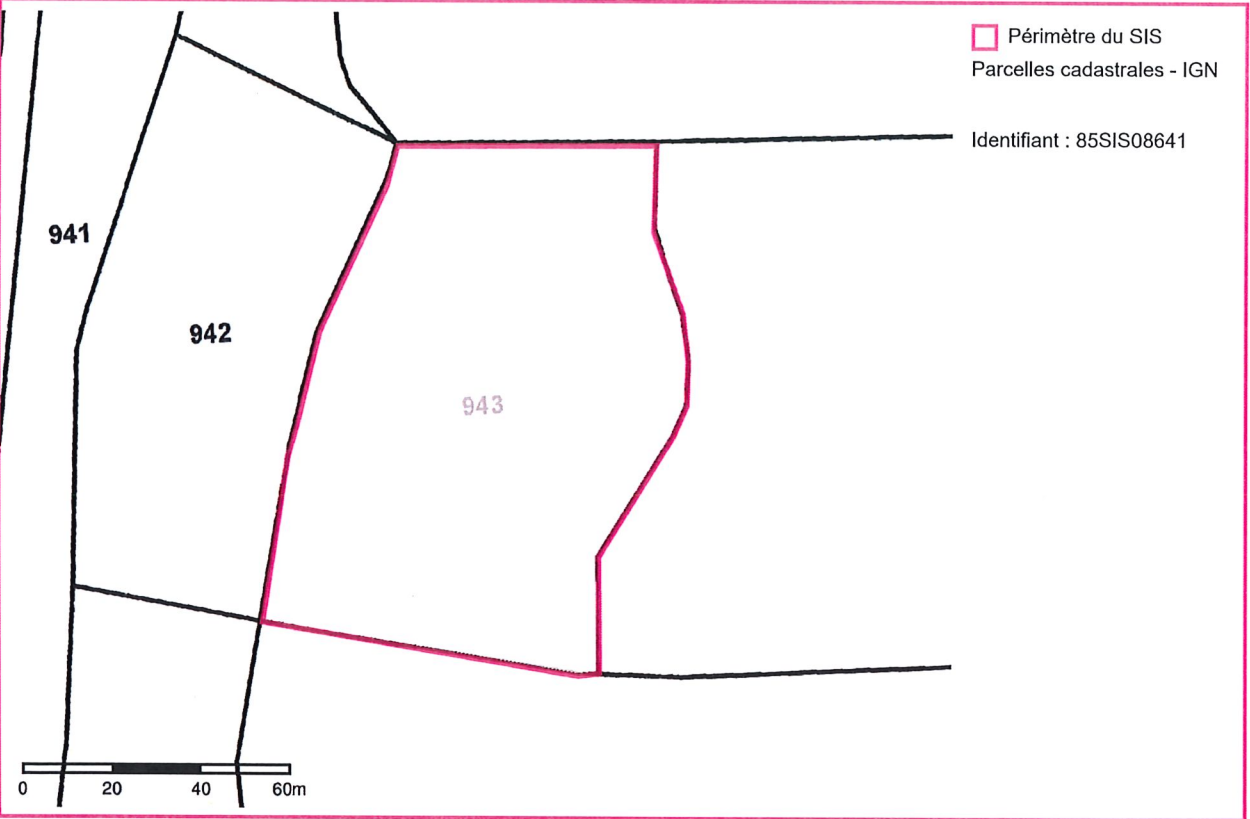
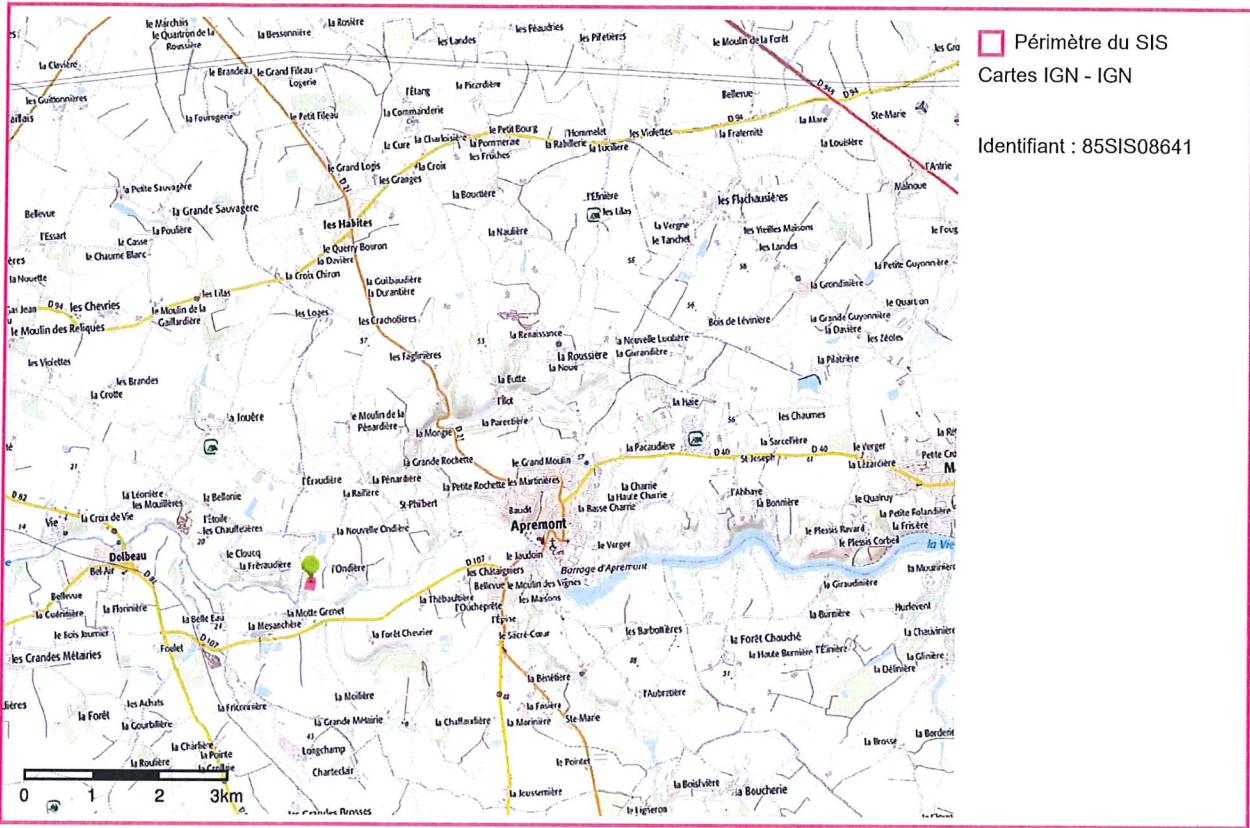
Commune	Section	Parcelle	Date génération
APREMONT	0A	943	30/04/2019

## Documents

---



# Cartographie





## Identification

---

Identifiant	85SIS10789
Nom usuel	Ancien Centre d'Enfouissement Technique (CET) "La croix"
Adresse	La croix
Lieu-dit	
Département	VENDEE - 85
Commune principale	GRAND'LANDES - 85102
Caractéristiques du SIS	<p>En 1989, la société SENETD a été autorisée à exploiter une activité de décharge de déchets industriels, d'ordures ménagères et d'autres résidus urbains. Le tonnage autorisé était de 600t/jour. En 1998, la société SENETD a été autorisée à exploiter temporairement, pour une durée de 6 mois, une plateforme de maturation de mâchefers dans l'enceinte du Centre d'Enfouissement Technique (CET). L'activité de la société a cessé depuis le 11 août 2001. En 2008, la société GEVAL est devenue le nouvel exploitant du site. Cet exploitant a été autorisé à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers du CET.</p>
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	L'exploitation du CET n'a pas affecté les eaux souterraines. En cas de changement d'usage, ce site devra faire l'objet d'une vérification de la compatibilité de l'état du sol avec les usages projetés.

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL8503080	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8503080">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8503080</a>

## Sélection du SIS

---

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde	346010.0 , 6649211.0 (Lambert 93)
Superficie totale	390459 m <sup>2</sup>
Perimètre total	14278 m

## Liste parcellaire cadastrale

Date de vérification du  
parcellaire 15/06/2018

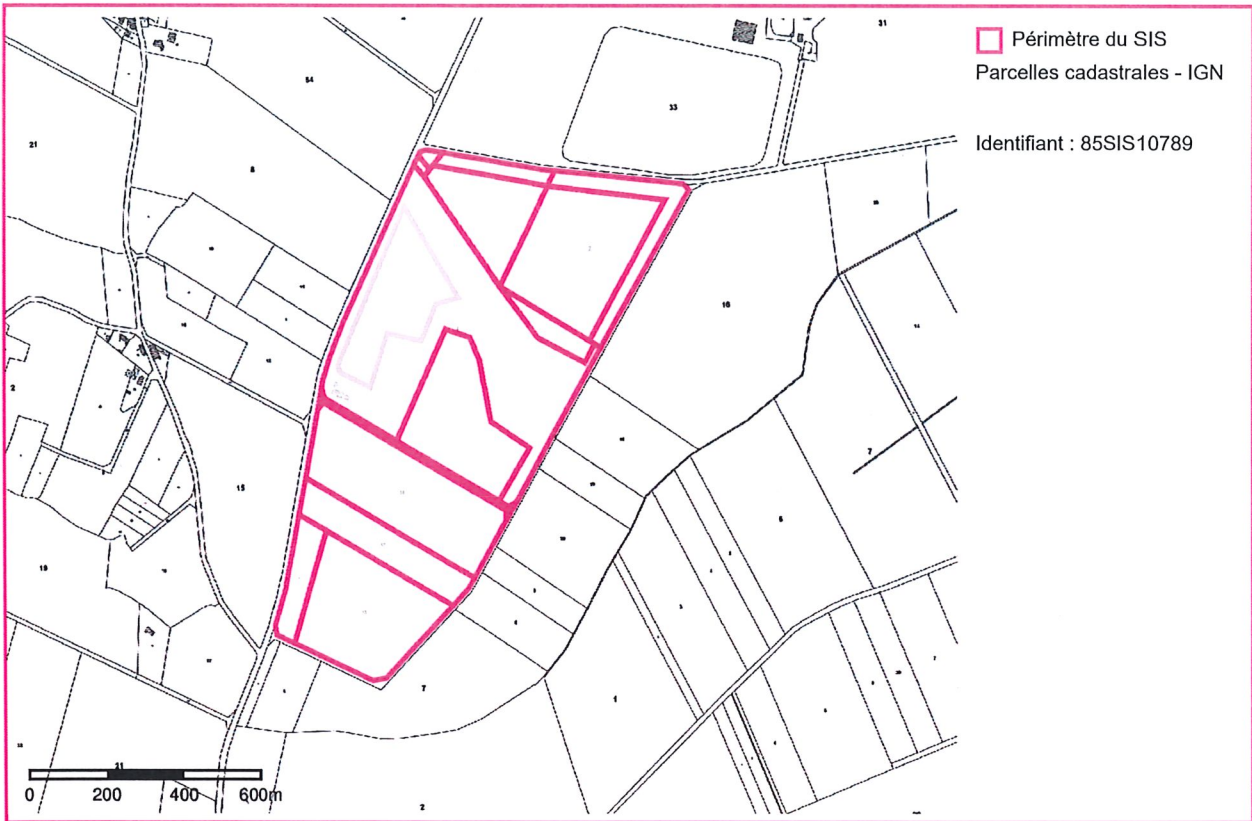
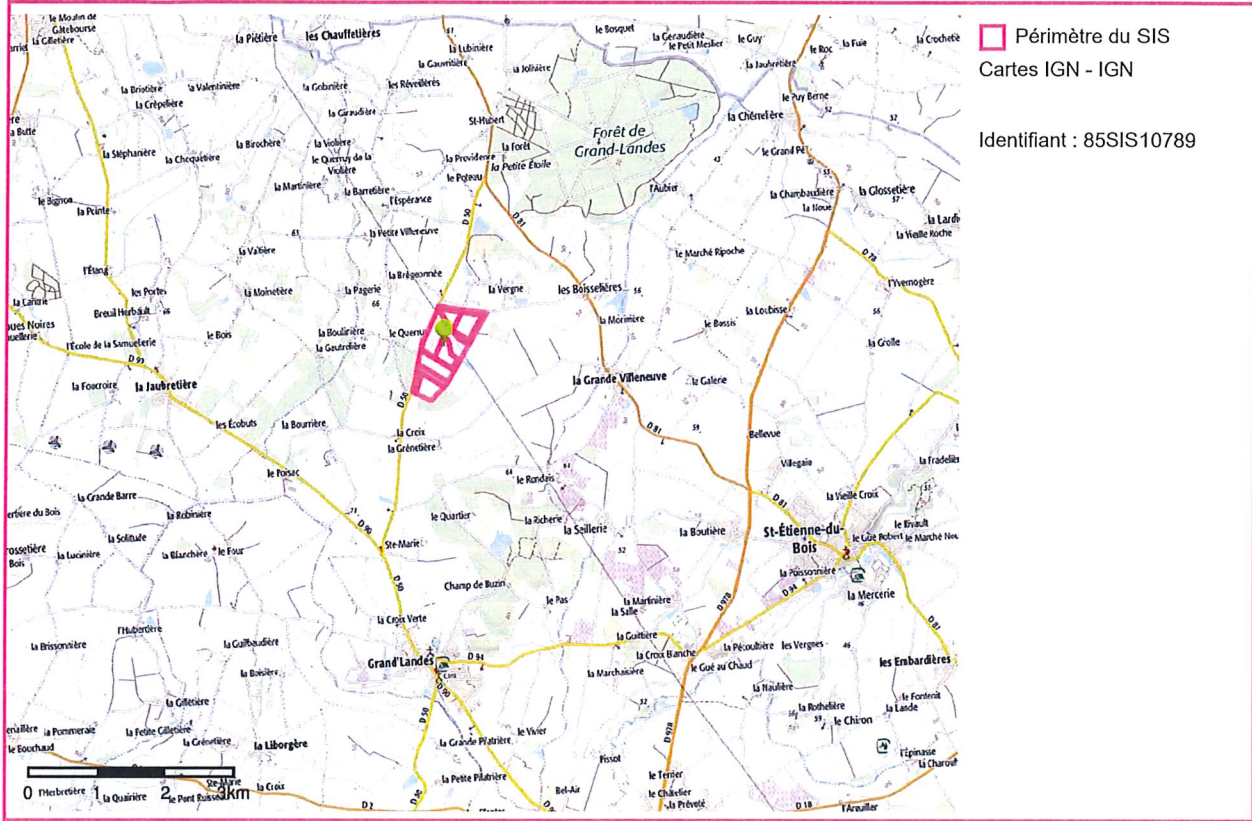
Commune	Section	Parcelle	Date génération
GRAND'LANDES	ZI	12	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	11	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	13	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	15	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	14	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	24	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	22	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	26	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	23	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	27	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	29	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	28	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	25	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	30	21/05/2019
GRAND'LANDES	ZI	31	21/05/2019

## Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre CET "La Croix"		Oui



# Cartographie









## Identification

Identifiant	85SIS10866
Nom usuel	Ancien CET "La Loge"
Adresse	La Loge
Lieu-dit	
Département	VENDEE - 85
Commune principale	LE POIRE SUR VIE - 85178
Caractéristiques du SIS	En 1974, la société SENETD a été autorisée à exploiter une activité de traitement de déchets industriels banals, d'ordures ménagères et autres résidus urbains, ainsi que des matières de vidange. Plusieurs extensions ont été réalisées en 1985 et 1989. Le site a fermé en 1999. En 2008, un changement d'exploitant a eu lieu au profit de la société GEVAL. En 2013, cette société a été autorisée à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers de stockage du Centre d'Enfouissement Technique (CET).
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	Dans le cadre du suivi post-exploitation du site, des suivis analytiques de la qualité des eaux souterraines ont été effectués. Les résultats ne montrent pas d'anomalie. En cas de changement d'usage, ce site devra faire l'objet d'une vérification de la compatibilité de l'état du sol avec les usages projetés.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL8500715	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8500715">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8500715</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	361378.0 , 6636915.0 (Lambert 93)
Superficie totale	178200 m <sup>2</sup>
Perimètre total	7026 m

## Liste parcellaire cadastral

---

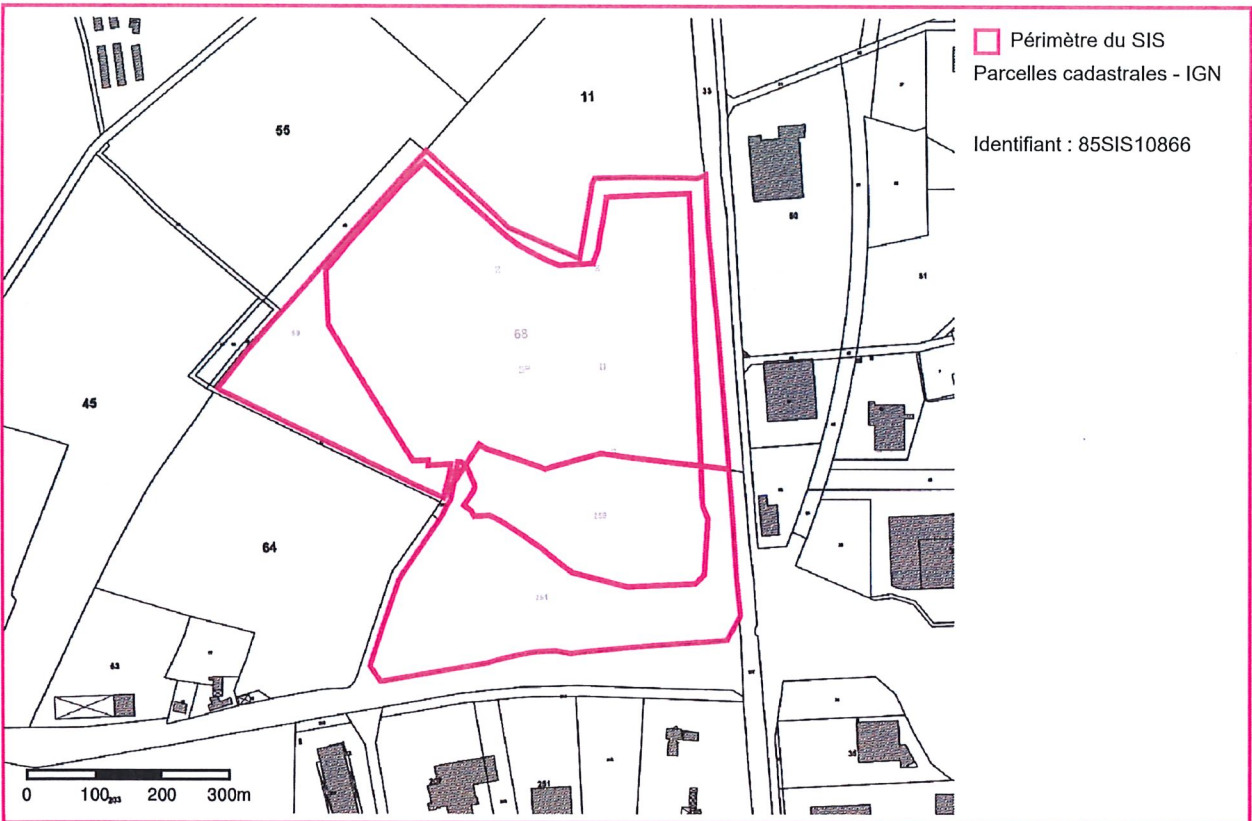
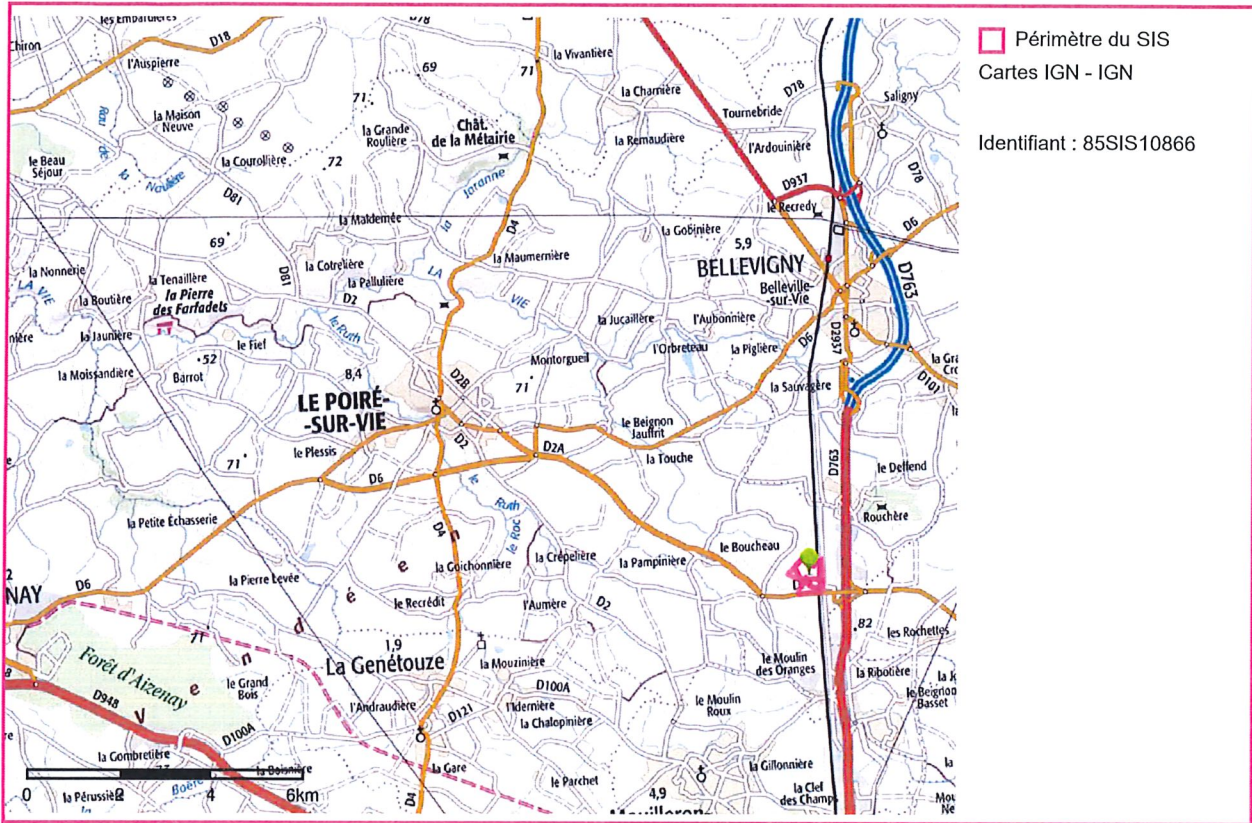
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LE POIRE SUR VIE	YH	261	11/06/2019
LE POIRE SUR VIE	YD	70	11/06/2019
LE POIRE SUR VIE	YH	259	11/06/2019
LE POIRE SUR VIE	YD	68	11/06/2019
LE POIRE SUR VIE	YD	69	11/06/2019

## Documents

---

# Cartographie









## Identification

---

Identifiant	85SIS10808
Nom usuel	Ancienne décharge de Saint-Etienne-du-Bois
Adresse	Aucune précision
Lieu-dit	
Département	VENDEE - 85
Commune principale	SAINT ETIENNE DU BOIS - 85210
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est une ancienne décharge municipale exploitée entre 1987 et 1992. Ce dépôt est théoriquement destiné à accueillir les déchets ménagers, mais en pratique d'autres déchets ont pu également être déposés.</p> <p>Les types de déchets identifiés pour ce site sont : des déchets non dangereux dont les déchets ménagers.</p>
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	Le site a été remblayé, mais il convient de conserver la mémoire de ce terrain et pour tout projet d'aménagement de réaliser des investigations sur le sol pour étudier la compatibilité entre l'état du sol et l'usage envisagé.

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL8501601	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8501601">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL8501601</a>

## Sélection du SIS

---

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde	349709.0 , 6648424.0 (Lambert 93)
Superficie totale	9212 m <sup>2</sup>
Perimètre total	587 m



## Liste parcellaire cadastral

---

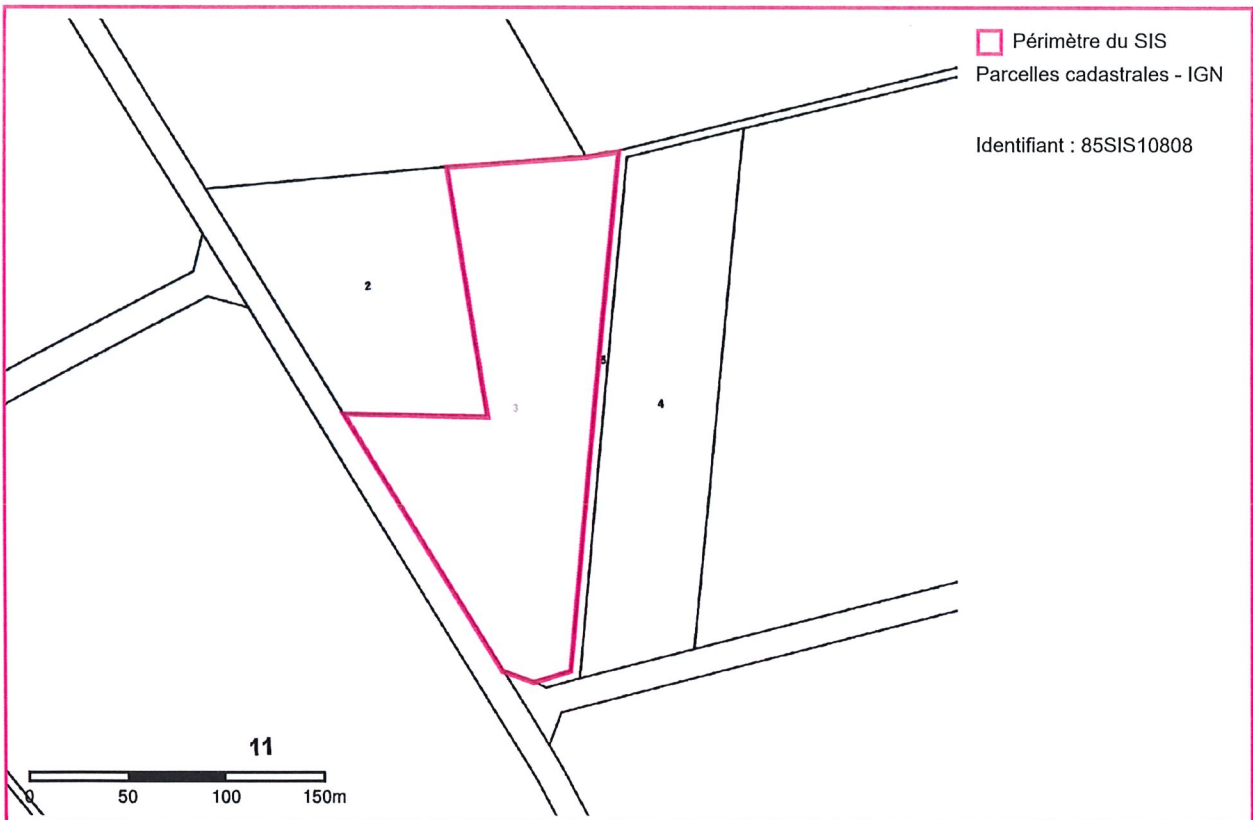
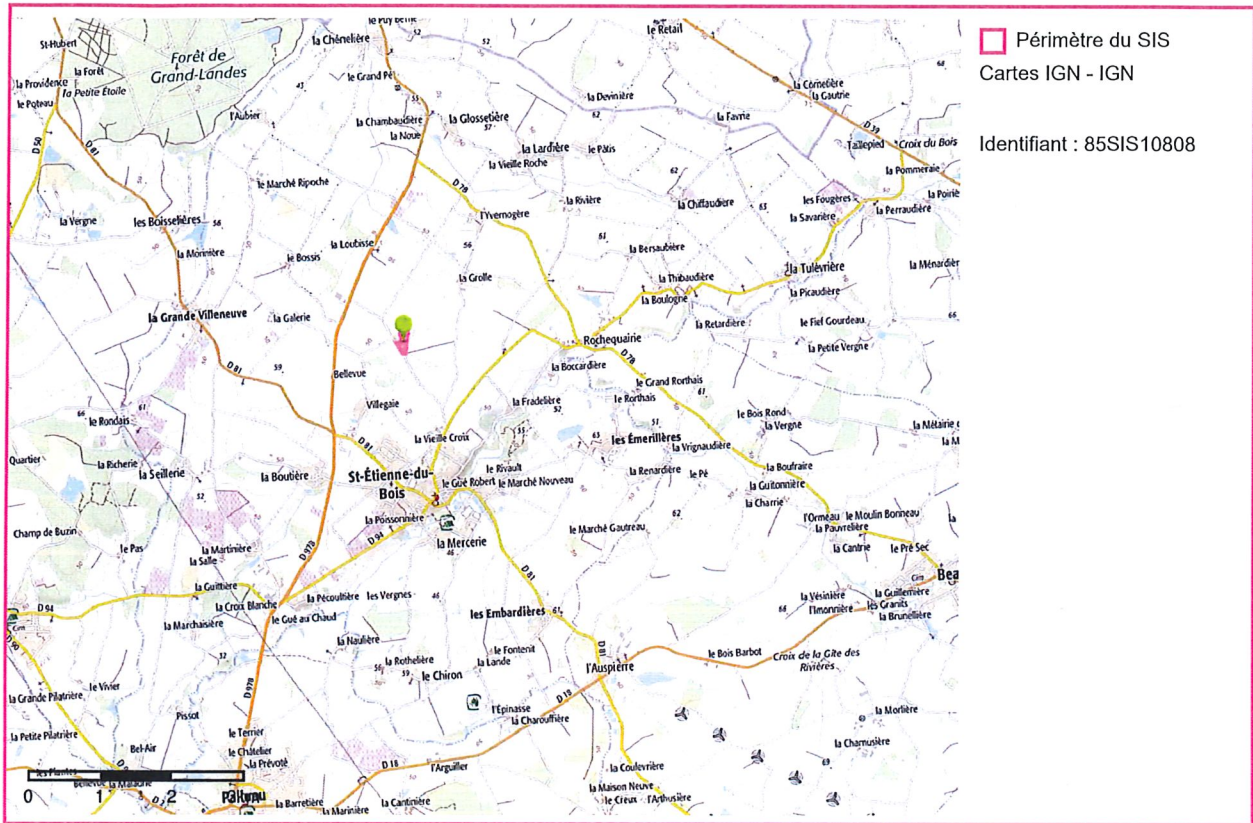
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT ETIENNE DU BOIS	ZM	3	24/05/2019

## Documents

---

# Cartographie





# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VRIGNAUD à LE POIRE SUR VIE

d 870256  
op 20220712

ok

## Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 19/04/2019

Nom : VRIGNAUD  
Adresse : BELLENOUE  
Commune principale : LE POIRE SUR VIE (85178)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : J52 - Fonderie des métaux non ferreux  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 13/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00060120101

Ancien identifiant SIS : 85SIS08596

Description<sup>1</sup> : Le site a été créé en 1970 pour une activité de fonte et a été mis à l'arrêt définitif en 2017 avec un arrêt temporaire d'exploitation entre 2015 et 2017. L'exploitant du site est défaillant.

Le site est entouré par des champs agricoles et par quelques habitations.

Observations: L'activité de fonte du plomb a engendré la production de déchets dangereux contaminés au plomb, dont une partie a probablement été utilisée comme remblais sur le site.

En 2005, un diagnostic de pollution a mis en évidence des concentrations élevées en plomb dans les sols.

En 2013 et 2014, des investigations complémentaires ont mis en évidence une pollution relativement importante en plomb sur l'ensemble du site mais pas de pollution significative hors site. En 2015, des zones spécifiques de contamination ont été identifiées.

Une surveillance des eaux souterraines a été mise en place depuis 2002. Les analyses montrent l'absence de pollution significative des eaux souterraines.

En 2018, la mise en sécurité n'ayant toujours pas été réalisée, une procédure de consignation à l'encontre du représentant de la fonderie (en l'espèce le liquidateur judiciaire) a été mise en place. Cependant, aucune somme n'a été consignée. La mise en place de garanties financières constituées est en cours. Au premier semestre 2019, la mise en sécurité n'a toujours pas été effectuée.

En cas de changement d'usage, ce site devra faire l'objet d'une vérification de la compatibilité de l'état du sol avec les usages projetés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 13/05/2022

## Description<sup>3</sup> :

Par arrêté du 23 juin 2005, la réalisation d'un diagnostic de pollution du site, centré sur le plomb, a été imposée à l'exploitant. Ce diagnostic, réalisé en 2005, a mis en évidence la présence, sur site, de concentrations élevées en plomb dans les sols, jusqu'à 439 mg/kg MS.

Par arrêté du 13 juin 2002, la mise en place d'une surveillance des eaux souterraines a été imposée à l'exploitant. Trois points de prélèvement sur site ont été retenus : un puits utilisé par le personnel, un forage utilisé pour refroidir les installations et la mare également utilisé pour le refroidissement. Les analyses réalisées de 2010 à 2012 ont mis en évidence des concentrations élevées en plomb, jusqu'à 308 µg/l.

Sur demande de l'inspection des installations classées, ces investigations ont été complétées afin de mieux caractériser la pollution au plomb, sur site et hors site. De nouvelles investigations ont été menées en 2013 et 2014.

En ce qui concerne les sols, sept nouveaux prélèvements sur site et 15 prélèvements hors site ont été réalisés. La présence d'une pollution relativement importante sur l'ensemble du site a été confirmée. Les concentrations varient de 180 à 13 000 mg/kg MS, pour un fond géochimique estimé à 50 mg/kg MS. Hors site, aucune pollution significative n'a été détectée. La plus haute concentration atteint ainsi 52 mg/kg MS.

Concernant les eaux souterraines, les résultats sont inférieurs aux limites de quantification. Les résultats élevés de 2010 à 2012 s'expliqueraient par une remobilisation des sédiments de l'ouvrage, due à la technique de prélèvement utilisée.

De nouvelles investigations ont été réalisées en 2014 sur le site de la fonderie, en affinant le maillage (101 nouveaux sondages réalisés). Les résultats des analyses ont confirmé la pollution généralisée du site au plomb. Seul un quart des sondages présentent des valeurs jugées normales (inférieures à 100 mg/kg MS). 7 sondages présentent des valeurs particulièrement élevées, de 5000 à 59000 mg/kg MS. Les zones les plus concentrées sont situées en bordure nord et au sud-est du terrain.

Trois nouveaux piézomètres ont également été mis en place en 2014, dans le but de remplacer les trois existants qui, n'ayant pas été réalisés selon les règles de l'art, donnaient des résultats difficilement exploitables. Les premiers résultats obtenus sur ces nouveaux ouvrages montrent l'absence de pollution significative des eaux souterraines (valeur max : 1.5 µg/l).

De nouvelles analyses ont été réalisées en juillet 2021 à l'aide du piézomètre Pz2 (en aval des installations). Les résultats sont les suivants : MES : 130 mg/l ; DCO : 76 mg/l ; indice phénol : < 10 µg/l ; indice hydrocarbures C10-C40 : < 0,03 mg/l ; Fer : 0,19 mg/l ; Plomb : < 0,5 µg/l.

La mise en sécurité du site n'a toujours pas été finalisée. En 2018, une procédure de consignation à l'encontre du représentant de la fonderie (le liquidateur judiciaire) a été effectuée. Aucune somme n'a été consignée.

Des garanties financières ont été consignées, mais elles ne pourront être utilisées pour poursuivre la mise en sécurité du site qu'après démonstration de l'impécuniosité de la liquidation.

La mise en sécurité du site n'ayant pas été achevée, la remise en état des terrains n'a pas débuté. Compte tenu de la pollution avérée des sols du site, la compatibilité entre l'état du site et un usage industriel n'est pas garantie.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Diagnostic pollution sols 2015

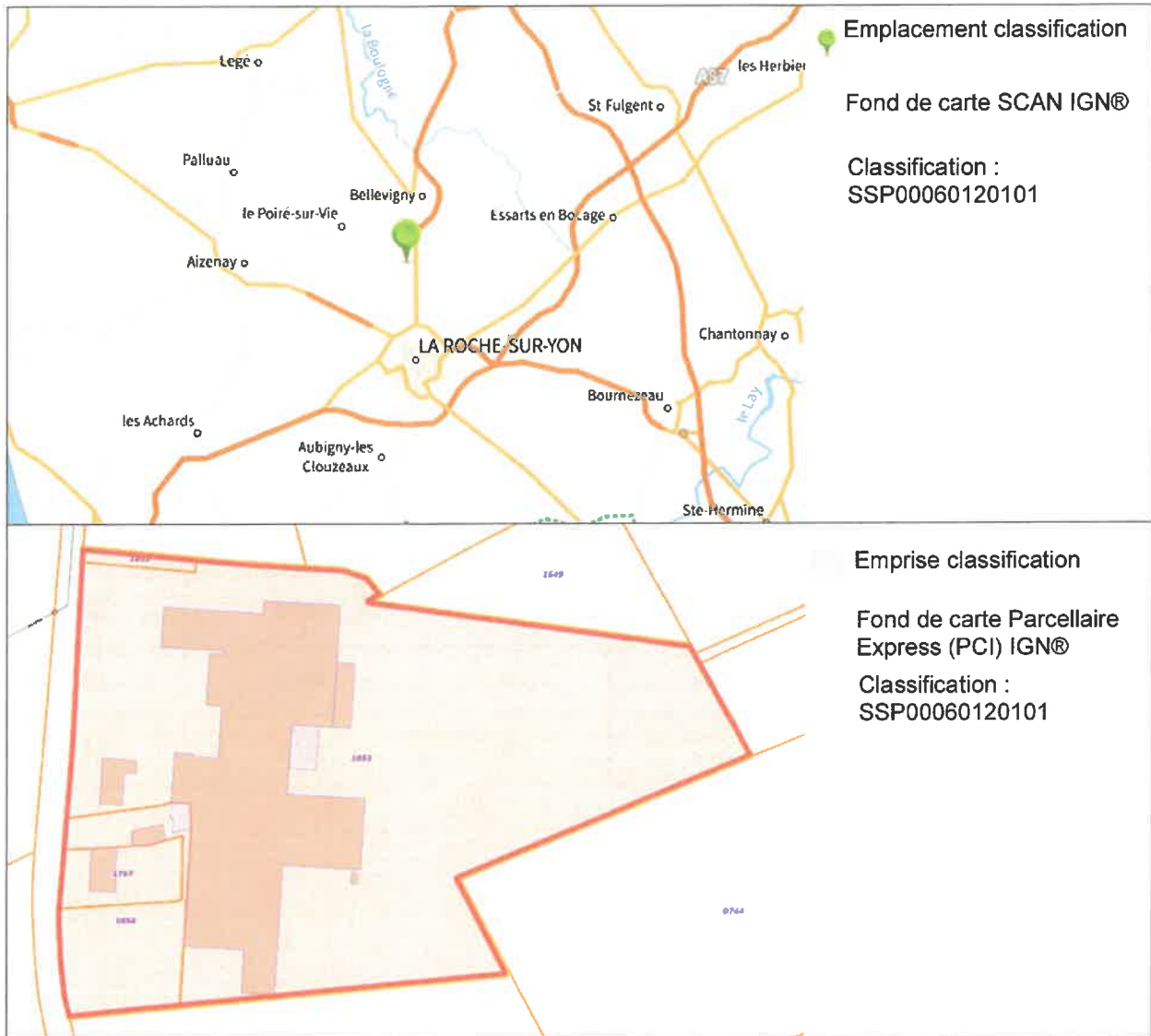
Analyse piézo 2015

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1767	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1853	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1854	85
Le Poiré-sur-Vie	4	0E	1855	85

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. :-160644.20608936367, Lat. :5899398.535508653

Superficie estimée :

32335 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.



SIS\_Annexe 1

Annexe 1 – Site potentiel pour intégration de la future base de données sur les SIS en Vendée (85)  
**Communauté de communes Vie et Boulogne**

<b>Nom usuel du site</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Identifiant SIS</b>
VRIGNAUD	Bellenoue	Le Poiré-sur-Vie	SSP00060120101